

Bilan de l'atelier « économie »

Animateur :

Christophe RUELLAN – SOLIHA Jura

Le territoire de la CCRO est marqué par sa dépendance vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs (bassin lédonien en premier lieu). Chaque jour, 1300 personnes quittent le territoire pour aller travailler à l'extérieur, alors que 500 y entrent. Cela marque l'importance de la fonction résidentielle du territoire.

L'économie locale est fortement marquée par la sphère présentielle, il y a peu d'activité de production de biens « exportés ».

Quelles sera demain la position du territoire dans le panorama économique « régional » ?

Quelles filières sont susceptibles de se développer ou quelle filière faut-il porter ?

Quels besoins en matière de foncier économique et quelle organisation mettre en œuvre à l'échelle du territoire ?

Filières et caractéristiques de l'économie locale

Le territoire est situé à la croisée de plusieurs bassins d'emplois et certains ménages le choisissent car il est central et qu'il y a des services.

Le territoire n'est pas que résidentiel. Les gens qui y résident sont aussi consommateurs.

Les commerces attirent de nombreux clients de l'extérieur du territoire (supermarché, jardinage, bricolage, pharmacie...).

Le supermarché n'a pas de perspectives de développement. Le marché est limité et il est très saisonnier. 40 % du chiffre d'affaires est réalisé sur les deux mois d'été.

L'enjeu majeur est de limiter l'évasion commerciale. Le concurrent est le bassin de Lons-le-Saunier.

Orgelet est un point stratégique entre Saint-Claude et Lons. C'est le seul pôle proposant une activité commerciale digne de ce nom.

Un certain nombre d'activités et de services font cependant cruellement défaut ce qui entraîne de l'évasion commerciale. Par exemple l'absence de contrôle technique est criante.

Le secteur productif occupe tout de même un nombre d'emplois importants sur la CCRO. Il n'y a certes pas de filières très développées mais il faut faire attention avec les filières trop spécialisées qui peuvent constituer une fragilité en cas de crise économique.

Le territoire est trop éloigné des principaux axes de communication pour espérer attirer de grosses entreprises ou pour voir se développer une filière quelconque. La distance aux accès autoroutiers est fondamentale.

Filière bois :

La filière est déjà structurée à l'extérieur. Les acteurs sont aujourd'hui de très grosses entreprises implantées dans des pôles stratégiques. Les nouvelles scieries ont des capacités « énormes », il faut des accès routiers de qualité et/ou une ressource locale très importante. Ce n'est pas un enjeu pour le territoire.

Les perspectives de développement sont plutôt tournées vers des filières locales liées au caractère résidentiel du territoire et donc à la consommation (services, circuits-courts...).

Tourisme et télétravail peuvent constituer deux axes de développement mais qui ne porteront pas une révolution économique du territoire.

Zones d'activité :

L'enjeu prioritaire est de garder les entreprises sur le territoire et de permettre l'extension des entreprises existantes.

Les zones d'activités et notamment celle d'Orgelet comptent plusieurs bâtiments en vente. Il y a un turn-over assez important.

Les bâtiments Perrier sont toujours occupés mais ils constituent à l'avenir un potentiel intéressant en matière de renouvellement urbain à vocation d'activité.

La question de la localisation des extensions des zones d'activités se pose comme un élément stratégique de l'aménagement du territoire de la CCRO.

Un objectif partagé est qu'il ne faut pas multiplier le nombre de zones à l'échelle du territoire.

Il faut donc privilégier l'extension de certaines de ces zones.

Un des critères est la localisation par rapport aux axes de circulation et par rapport aux bassins de vie.

La zone de Dompierre-sur-Mont se trouve à proximité de celle d'Orgelet. Elle pose des problèmes de circulation, elle est actuellement sous occupée, son extension ne paraît pas pertinente.

Celle de la Tour-du-Meix est aujourd'hui bien circonscrite. Sa vocation est clairement identifiée avec des activités liées à la présence du lac. Une extension pour d'autres types d'activités ne paraît pas pertinente d'autant que la zone d'activité d'Orgelet est tout proche.

L'extension de la zone d'activité Nogna - Poids-de-Fiole doit être considérée au regard des autres zones d'activité notamment celle de Pont-de-Poitte et Clairvaux-les-Lacs. Y a-t-il réellement un enjeu à développer cette zone qui se trouve en limite du territoire ?

Celle de La Chailleuse offre peu de possibilités d'extension de par la configuration des terrains environnants.

Une question importante va se poser dans les secteurs les plus éloignés des zones existantes : la possibilité d'implanter des entreprises dont l'activité serait peu voire pas compatible avec l'habitat. Faut-il créer des mini zones pour préserver ces entreprises en milieu rural où faut-il leur imposer de se délocaliser dans l'une des zones d'activités existantes. Le débat s'oriente vers la nécessité de renvoyer ces activités vers les zones d'activité existantes pour des questions de nuisances, d'infrastructures et de paysages. En revanche il faut permettre la mixité lorsque les activités sont compatibles avec la proximité de l'habitat.

Les zones d'activités du territoire sont aujourd'hui assez fortement thématiques. Les extensions pourraient être envisagées en fonction de ces thématiques :

- ▣ La Chailleuse - zone artisanale liée à la construction,
- ▣ La Tour-du-Meix - zone artisanale liée aux activités nautiques,
- ▣ Dompierre-sur-Mont - zone industrielle,
- ▣ Nogna - Poids-de-Fiole - pas d'identité spécifique,
- ▣ Orgelet - tous types d'activités.

Comment prendre en compte les micro zones d'activité existante (telle que celle de Pimorin par exemple) Faut-il les considérer comme effectivement des zones d'activités et les intégrer comme telles dans le PLUi où faut-il envisager ou permettre de micro extensions ? Les élus sont favorables à laisser une certaine souplesse à ce sujet tout en étant très vigilants sur la consommation d'espace.